



15ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 43832 | De M. Benjamin Dirx (La République en Marche - Saône-et-Loire) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Sports | | Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques |
| Rubrique >sports | Tête d'analyse >Formation des stadiers | Analyse > Formation des stadiers. |
| Question publiée au JO le : 25/01/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Benjamin Dirx attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la formation des stadiers. Les récents évènements dans les stades ont mis en lumière les stadiers, qui assurent la sécurité des concitoyens dans les stades. Un article du Monde, en date du 6 décembre 2021 met en avant la difficulté à recruter, qui peut s'expliquer selon 2 points : la précarité de l'emploi, avec des vacances très ponctuelles et peu rémunérées ; le coût élevé de la formation, 1 600 euros pour 5 semaines. La professionnalisation du métier fait que les stadiers qui venaient d'autres secteurs que celui de la sécurité, en complément de revenus, sont de moins en moins nombreux, ce qui pose des difficultés pour les clubs. Alors que la France s'apprête à accueillir en 2023 la Coupe du monde de rugby, un évènement qui mobilisera de nombreux stadiers, il pourrait être intéressant de réfléchir à une nouvelle stratégie de formation pour préparer au mieux l'évènement et en retirer un bénéfice durable. Ainsi, il souhaite savoir si le Gouvernement réfléchit à renforcer l'attrait de la profession de stadier et à modifier les conditions de formation afin que celles-ci soient plus intéressantes pour les candidats.